



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le quinze février** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Thierry BESANCON*, Maire.

Présents: BESANÇON Thierry, ARRIGHI Pascal, BALON Donat, NGUYEN DAI Luc, PASQUIER Virginie, ROBERT Cécile, SIBRE Ludivine, SCHEUBEL Baptiste

Excusés: MONTILLOT Aurélie (proc. à T. BESANCON)

Absent : FROIDEVAUX Guillaume, SARR Isabelle, HARDOUIN Yves

Monsieur Luc NGUYEN DAÏ a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- Modifications du tableau des emplois
- Renouvellement bail de chasse
- Redevance ACCA
- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Divers

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2024

Modification du tableau des emplois

Quelques ajustements sont nécessaires suite au départ de plusieurs personnes et à la réorganisation des services :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- La suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^o classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024
- La suppression du poste d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024
- La suppression d'un poste d'animateur à temps complet 35/35^o à compter du 1^{er} mars 2024
- La création d'un poste d'ATSEM principal de 2^o classe à temps complet 35/35^o et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non-complet 28/35^o à compter du 1^{er} avril 2024

Renouvellement bail de chasse

Le Maire informe le Conseil que le bail de location de chasse de l'ACCA est arrivé à échéance le 30 juin 2021.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de renouveler le bail de location de la forêt communale à l'ACCA de Bessoncourt
- Décide de fixer chaque année le montant de la redevance annuelle de location
- Autorise le Maire à signer le bail pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2024



Redevance ACCA

Thierry Besançon informe le Conseil que suite à une discussion avec les membres de l'ACCA, ces derniers souhaiteraient renouveler l'accord passé l'année précédente, à savoir qu'en compensation de travaux effectués par les chasseurs en forêt communale, le Conseil pourrait diminuer le montant de la redevance annuelle.

Monsieur Besançon propose de prendre en charge le suivi de ces travaux, en échange, il propose au conseil de diminuer de moitié la redevance ACCA pour 2024 et de fixer le montant de la redevance à 500 euros. Accord à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste au Service de Gestion Comptable du Belfort 1 et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

Vote du compte administratif 2023

Après la sortie du Maire de la salle du conseil, Pascal ARRIGHI, 1^{ère} Adjoint au Maire, soumet au conseil municipal le vote du Compte Administratif 2023 s'élevant à :

- **1 598 658.58 €** en dépenses de fonctionnement,
- **1 932 305.30 €** en recettes de fonctionnement,
- **Résultat de l'exercice : + 333 646.72 €**

Soit, compte tenu du résultat antérieur, un excédent de fonctionnement de :

- **1 766 608.66 €**

Soit, compte tenu de l'excédent de clôture du budget de l'AF qui a fait l'objet d'une dissolution d'un montant de 11 561.41 €, un excédent de fonctionnement de :

- **1 778 170.07 €**

- **514 796.42 €** en dépenses d'investissement
- **1 025 614.56 €** en recettes d'investissement,
- **Résultat de l'exercice : 510 818.14 €**

Soit, compte tenu du résultat antérieur, un déficit d'investissement de :

- **- 35 275.77 €**

Soit, compte tenu de l'excédent de clôture du budget de l'AF qui a fait l'objet d'une dissolution d'un montant de 2 355.75 €, un déficit d'investissement de :

- **- 32 920.02 €**

Ce qui dégage un excédent de clôture de :

- **1 745 250.05 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif établi par le Maire pour l'exercice 2023.

Affectation des résultats 2023

Restes à réaliser en investissement : 152 062 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de

32 920.02 euros à l'article 001 en déficit d'investissement reporté

184 982.02 euros à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser et du déficit d'investissement

1 593 188.05 euros à l'article 002, en excédent de fonctionnement reporté

Accord à l'unanimité

DIVERS

- Le devis de remplacement du parquet dans la salle communale a été signé

Prochain Conseil : 15 mars 2024